



# LIVRET DES COMPÉTITIONS

*cadets à master*

**Hiver 2023**



[athletisme-aura.fr](http://athletisme-aura.fr)

Partenaires Majeurs



## **Mot du Président de la CSO**

### **Michel Claire**

---

Avec ce livret hivernal nous espérons reprendre un cycle « normal » de compétition après deux années mouvementées.

Le rôle de la CSO est de gérer et coordonner les organisations régionales et de zone avec le soutien des clubs et comités candidats aux organisations que nous remercions pour leur implication. Il est bon de rappeler qu'une compétition d'athlétisme est un ensemble de poste et de fonction où chacun a un rôle bien spécifique et souvent délicat à effectuer, la défaillance d'un seul de ces rouages pouvant perturber cette machinerie complexe. Il est donc important d'avoir en amont des informations sur l'organisation, les potentiels postes de direction, et d'avoir l'inscription des jurys le plus tôt possible.

Vous trouverez donc les informations nécessaires pour la participation aux compétitions : dates et lieux, conditions et modalités d'engagements, quotas jurys, etc....., qui vous permettront de préparer vos participations.

Les horaires des compétitions seront consultables sur le site de la ligue et établis en 2 étapes : un horaire prévisionnel en ligne jusqu'à la clôture des engagements le mercredi à 23h59, puis un horaire définitif mis en ligne le jeudi précédent la compétition

Cette saison la ligue a trois organisations majeures en salle, le meeting MNIL, les championnats de France Elites et les championnats de France Jeunes auxquels on peut ajouter le meeting international X-Athlétic du Clermont AA et le championnat de France des 20 et 35 km marche à Aix les Bains.

Cette profusion de compétitions nationales a compliqué l'agencement de notre calendrier et nous avons dû nous résoudre à programmer le championnat régional de cross-country le dimanche 19 février, en même temps que la 2<sup>e</sup> journée des France Elites à Aubière. Cette concomitance gênera certainement les dirigeants de clubs, mais elle est prise dans l'intérêt des crossmen qui auront un cycle de compétition plus régulier.

Bonne saison à tous.

# - SOMMAIRE -

Mot du Président de la CSO	1
Sommaire	2
Epreuves-combinées et marche	3
Epreuves individuelles CJES	5
Match Inter-Ligues	9
Lancers Hivernaux	10
Cross-Country	12
Minima hommes athlètes AURA	16
Minima femmes athlètes AURA	17
Minima hommes athlètes Hors Ligue	18
Minima femmes athlètes Hors Ligue	19
Quotas de Jury/Club	20
Contact CSO	21

# >> ÉPREUVES-COMBINÉES ET MARCHE <<

## CHAMPIONNATS PRE-REGIONAUX D'ÉPREUVES COMBINÉES ET DE MARCHE ATHLETIQUE CJES + ÉPREUVES OUVERTES

LYON (HALLE STÉPHANE DIAGANA)

SAMEDI 10 & DIMANCHE 11 DÉCEMBRE 2022 (EC) / DIMANCHE 11 DÉCEMBRE 2022 (MARCHE)

### Présentation Générale

Cette épreuve se déroule sur un seul site pour les 3 zones (Loire et Volcans, Vallée du Rhône et Alpes). Les épreuves suivantes sont proposées dans le cadre du Championnat :

- Pentathlon CAF / JUF / ESF / SEF
- Heptathlon CAM / JUM / ESM / SEM

Des épreuves ouvertes (sans minima) compléteront le programme, le samedi :

- 200m TCF et TCM
- 400m TCF et TCM
- 800m TCF et TCM

### Conditions de participation Aura

#### Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima

**Engagements en ligne sur le site AURA** (avant le mercredi 7 décembre 23h59)

### Conditions de participation Hors Ligue

#### Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, entre 2021 et 2022, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2023 et hors AURA» du tableau pages 18 et 19 (voir les performances par catégories).

**Demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 5 Décembre 2022

Site AURA rubrique compétition / championnats

2. Acquitter sur place, un droit de participation de 15€ par athlète pour 1 jour (Pentathlon et marche) et 20€ pour 2 jours de compétition (Heptathlon) à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme.

### Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 7 Décembre 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.20.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Les clubs engageant des athlètes sur les épreuves ouvertes doivent fournir un jury spécifique correspondant voir p.20.
- Contact CSO pour cette compétition : Jean-Claude MARIE (EC) et Jean-Louis LAFLEUR (Marche) - voir e-mail en fin de livret



# >> ÉPREUVES-COMBINÉES ET MARCHÉ <<

## CHAMPIONNATS AUVERGNE/RHONE-ALPES D'ÉPREUVES COMBINÉES ET DE MARCHÉ ATHLETIQUE - CJES

AUBIERE (STADIUM JEAN PELLEZ)

SAMEDI 14 & DIMANCHE 15 JANVIER 2021 (EC) / DIMANCHE 15 JANVIER (MARCHÉ ATHLETIQUE)

### Présentation Générale

Championnat régional AURA : Pentathlon CAF / JUF / ESF / SEF - Heptathlon CAM / JUM / ESM / SEM

- 3000m Marche MIF / MIM / CAF / JUF / ESF / SEF - 5000m Marche CAM / JUM / ESM / SEM

### Conditions de participation Aura

#### Athlètes Ligue AURA

1. Avoir réalisé, entre le 1er novembre 2022 et le 9 janvier 2023, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2023» du tableau pages 16 et 17 (voir les performances par catégories):

**Confirmation d'engagements en ligne**  
**sur le site AURA** (avant le mercredi 11 janvier 23h59)

2. Ou avoir été qualifié aux Championnats de France 2022 d'épreuves combinées, sur Piste.

**Confirmation d'engagements en ligne**  
**sur le site AURA** (avant le mercredi 11 janvier 23h59)

3. Ou avoir réalisé, entre 2022 et 2023 (avant le 1er novembre), dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima «2023 et hors AURA» du tableau p. 18 et 19 (voir les performances par catégories):

**Demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 9 janvier 2023 :

Site AURA rubrique : compétition / championnats

### Conditions de participation Hors Ligue

#### Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, entre 2022 et 2023, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2023 et hors AURA» du tableau pages 18 et 19 (voir les performances par catégories):

**Demande d'engagement en ligne**  
à compléter au plus tard le lundi 9 janvier 2023 : Site AURA rubrique compétition / championnats

2. Acquitter sur place, un droit de participation de 15€ par athlète pour 1 jour (Pentathlon et Marche) et 20€ pour 2 jours de compétition (Heptathlon) à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme

### Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 11 Janvier 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.20.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition : Jean-Claude MARIE (EC) et Jean-Louis LAFLEUR (Marche) - voir e-mail en fin de livret



# >> ÉPREUVES INDIVIDUELLES (CJES) - SALLE <<

## CHAMPIONNATS VALLEE DU RHONE – LYON (HALLE DIAGANA) + PRE-REGIONAUX 800M/3000M

SAMEDI 21 JANVIER 2023

### Présentation Générale

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes :

- La zone Vallée du Rhône à Lyon concerne les comités 01, 07-26 et 69.
- La compétition se déroule sur une seule journée (Samedi uniquement)
- Chaque épreuve de demi-fond de ce championnat pré-régional est organisée sur 2 sites :
  - o le samedi 21/01/23 à Aubières dans le cadre du championnat LEV (800, 1500m et 3000m)
  - o le samedi 21/01/23 à Lyon dans le cadre du championnat VDR (800m et 3000m)
  - o le dimanche 22/01/23 à Lyon dans le cadre du championnat ALP (1500m)

Les athlètes peuvent s'inscrire en demi-fond sur le site de leur choix quelle que soit leur zone d'appartenance.

- Les épreuves de marche ne figurent pas au programme de cette compétition. Elles sont regroupées pour l'ensemble du territoire AURA et prévues dans le cadre du championnat pré-régional de Marche du dimanche 11 Décembre 2022.

### Conditions de participation Aura

#### Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima

**Engagements en ligne sur le site AURA** (avant le mercredi 18 janvier 23h59)

### Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 16 janvier 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.20.
- Les athlètes engagés uniquement sur une épreuve de demi-fond et n'appartenant pas à la zone Vallée du Rhône ne sont pas comptabilisés pour le quota de jury.
- Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone (Sauf ½ fond).
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE (CSO AURA) et Fabien LOIRAT (zone VDR), voir coordonnées en fin de livret.

### Conditions de participation Hors Ligue

#### Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2022 et 2023, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2023 et hors aura » du tableau pages 18 et 19 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 16 janvier : site [athletisme-aura.fr](http://athletisme-aura.fr), rubrique : Pratiquer > calendrier/engagements.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).



# >> ÉPREUVES INDIVIDUELLES (CJES) - SALLE <<

CHAMPIONNATS LOIRE ET VOLCANS – AUBIERE (STADIUM JEAN PELLEZ)  
+ PRE-REGIONAUX 800M/1500M/3000M  
SAMEDI 21 JANVIER 2023

## Présentation Générale

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes :

- La zone Loire et Volcans à Aubière concerne les comités 03, 15, 42, 43 et 63.
- La compétition se déroule sur une seule journée (Samedi uniquement)
- Chaque épreuve de demi-fond de ce championnat pré-régional est organisée sur 2 sites :
  - o le samedi 21/01/23 à Aubière dans le cadre du championnat LEV (800, 1500m et 3000m)
  - o le samedi 21/01/23 à Lyon dans le cadre du championnat VDR (800m et 3000m)
  - o le dimanche 22/01/23 à Lyon dans le cadre du championnat ALP (1500m)

Les athlètes peuvent s'inscrire en demi-fond sur le site de leur choix quelle que soit leur zone d'appartenance.

- Les épreuves de marche ne figurent pas au programme de cette compétition. Elles sont regroupées pour l'ensemble du territoire AURA et sont prévues dans le cadre du championnat pré-régional de Marche du samedi 11 Décembre 2022.

## Conditions de participation Aura

### Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima

**Engagements en ligne sur le site AURA** (avant le mercredi 18 janvier 23h59)

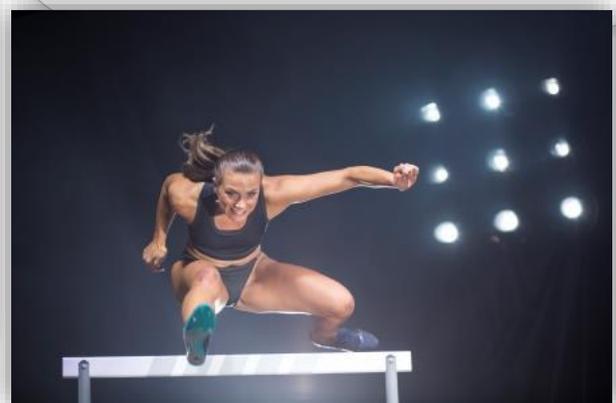
## Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 16 janvier 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.20.
- Les athlètes engagés uniquement sur une épreuve de demi-fond et n'appartenant pas à la zone Loire et Volcans ne sont pas comptabilisés pour le quota de jury.
- Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone. (Sauf ½ fond).
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE (CSO AURA) et Thierry LAURON (zone L&V), voir coordonnées en fin de livret.

## Conditions de participation Hors Ligue

### Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2022 et 2023, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2023 et hors aura » du tableau pages 18 et 19 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 16 janvier : site athlétisme-aura.fr, rubrique : Pratiquer > calendrier/engagements.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).



# >> ÉPREUVES INDIVIDUELLES (CJES) - SALLE <<

## CHAMPIONNATS ALPES – LYON (HALLE STEPHANE DIAGANA)

+ PRE-REGIONAUX 1500M

DIMANCHE 22 JANVIER 2023

### Présentation Générale

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes :

- La zone Alpes à Lyon concerne les comités 38, 73 et 74.
- La compétition se déroule sur une seule journée (Dimanche uniquement)
- Chaque épreuve de demi-fond de ce championnat pré-régional est organisée sur 2 sites :
  - o le samedi 21/01/23 à Aubièrre dans le cadre du championnat LEV (800, 1500m et 3000m)
  - o le samedi 21/01/23 à Lyon dans le cadre du championnat VDR (800m et 3000m)
  - o le dimanche 22/01/23 à Lyon dans le cadre du championnat ALP (1500m)

Les athlètes peuvent s'inscrire en demi-fond sur le site de leur choix quelle que soit leur zone d'appartenance.

- Les épreuves de marche ne figurent pas au programme de cette compétition. Elles sont regroupées pour l'ensemble du territoire AURA et sont prévues dans le cadre du championnat pré-régional de Marche du dimanche 11 Décembre 2022.

### Conditions de participation Aura

#### Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima

**Engagements en ligne sur le site AURA** (avant le mercredi 18 janvier 23h59)

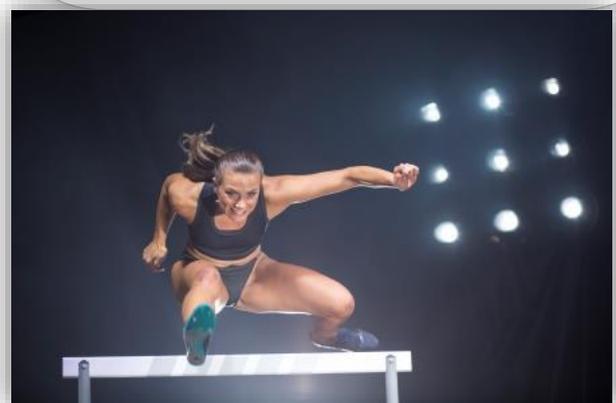
### Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 18 janvier 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.20.
- Les athlètes engagés uniquement sur une épreuve de demi-fond et n'appartenant pas à la zone Alpes ne sont pas comptabilisés pour le quota de jury.
- Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone. (Sauf ½ fond).
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE (CSO AURA) et Alain BONARDI (zone Alpes), voir coordonnées en fin de livret.

### Conditions de participation Hors Ligue

#### Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2021-2023, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2023 et hors aura » du tableau pages 18 et 19 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 16 janvier : site athlétisme-aura.fr, rubrique : Pratiquer > calendrier/engagements.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).



# >> ÉPREUVES INDIVIDUELLES (CJES) - SALLE <<

## CHAMPIONNATS AURA – LYON (HALLE STEPHANE DIAGANA)

SAMEDI 4 ET DIMANCHE 5 FEVRIER 2023

### Présentation Générale

Championnat régional AURA : incluant toutes les épreuves du championnat de France individuel en salle de chacune des catégories CAF, JUF, ESF, SEF, CAM, JUM, ESM et SEM.

### Conditions de participation Aura

#### Athlètes Ligue AURA

1. Avoir réalisé, entre le 1er novembre 2022 et le 30 janvier 2023, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2023 » du tableau pages 16 et 17 (voir les performances par catégories):

**Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA** (avant le mercredi 1 février 23h59)

2. Ou avoir été qualifié aux Championnats de France 2022 Estival.

**Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA** (avant le mercredi 1 février 23h59)

3. Ou avoir réalisé, entre 2022 et 2023 (avant le 1er novembre), dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima «2023 et hors AURA» du tableau p. 18 et 19 (voir les performances par catégories) :

**Demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 30 Janvier 2023 :

Site AURA rubrique compétition / championnats

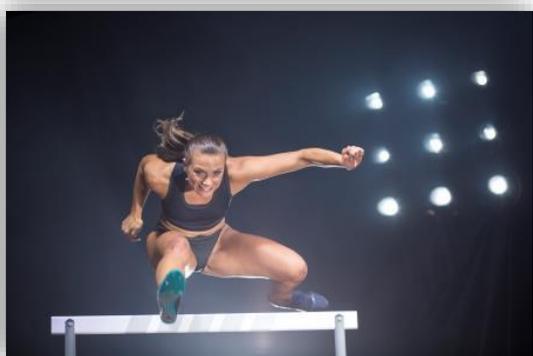
### Conditions de participation Hors Ligue

#### Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2022-2023, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2023 et hors aura » du tableau pages 18 et 19 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 30 janvier : site athlétisme-aura.fr, rubrique : Pratiquer > calendrier/engagements.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

### Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 1 février 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.20.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE et Alain BONARDI – voir coordonnées en fin de livret.



# >> MATCH INTER-LIGUES (CA - JU) - SALLE <<

## MATCH INTER-LIGUES CADETS ET JUNIORS – LYON (HALLE STEPHANE DIAGANA)

DIMANCHE 12 FEVRIER 2023

### Présentation Générale

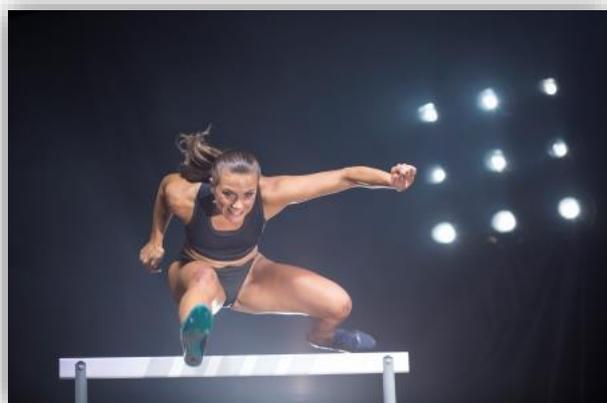
Ce match prévu avec d'autres ligues FFA, concerne les cadets et juniors de la ligue AURA.

### Conditions de participation Aura

- 2 équipes AURA sont constituées sur la base des résultats en salle 2023.
- Les athlètes seront présélectionnés à l'issue des Championnats de Zones.
- La sélection définitive sera effectuée parmi les réponses positives suite au championnat AURA et communiquée via le site AURA, l'e-mail des athlètes et copie aux clubs concernés.

### Informations Complémentaires

- Les horaires et règlements seront consultables sur le site AURA et seront envoyées aux ligues participantes.
- Contact ligue pour cette compétition Grégory DUVAL – voir coordonnées en fin de livret
- Jurys : Aucun quota n'est imposé par club, mais il est souhaitable, que les clubs ayant des sélectionnés participent au jury constitué par la ligue.



# >> LANCERS HIVERNAUX (CJES) <<

## CHAMPIONNATS PRE-REGIONAUX AURA – 2 SITES PROPOSES

- CLERMONT (STADE DES CEZEAUX)
- ROMANS SUR ISERE (STADE GUILLERMOZ)

SAMEDI 28 JANVIER 2023

### Présentation Générale

Cette épreuve se déroule sur 2 sites pour les 3 zones (Loire et volcans, Vallée du Rhône, Alpes). Les engagements peuvent être faits indifféremment sur l'un ou l'autre des 2 sites quelle que soit sa zone d'appartenance.

### Conditions de participation Aura

#### Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima :  
**Engagements en ligne sur le site AURA** (avant le mercredi 25 janvier 23h59)

### Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 25 janvier 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.20.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Pierre Guillon et Fabien LOIRAT – voir coordonnées en fin de livret

### Conditions de participation Hors Ligue

#### Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2022, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2023 et hors aura » du tableau pages 18 et 19 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 23 janvier site athlétisme-aura.fr, rubrique Pratiquer > calendrier/engagements.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).



# >> LANCERS HIVERNAUX (CJES) <<

CHAMPIONNAT AURA – SAINT-ETIENNE (STADE HENRI LUX)

DIMANCHE 12 FEVRIER 2023

## Présentation Générale

Championnat régional AURA : Disque, Marteau et Javelot pour chacune des catégories CAF, JUF, ESF, SEF, MAF, CAM, JUM, ESM, SEM et MAM.

## Conditions de participation Aura

### Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima :  
**Engagements en ligne sur le site AURA** (avant le mercredi 8 février 23h59)

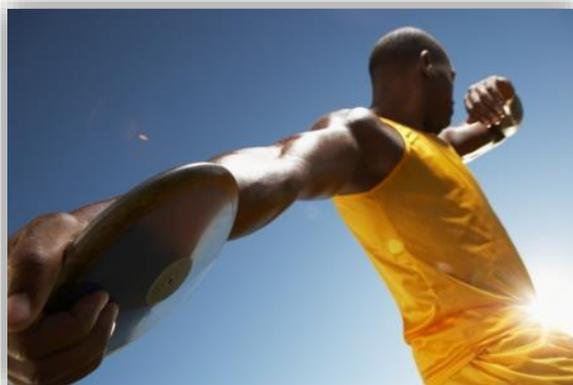
## Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 8 février 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.20.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Pierre Guillon – voir coordonnées en fin de livret

## Conditions de participation Hors Ligue

### Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2022, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2023 et hors aura » du tableau pages 18 et 19 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 6 février site athlétisme-aura.fr, rubrique : Pratiquer > calendrier/engagements.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).



# >> CROSS-COUNTRY (CJES) <<

## CHAMPIONNAT AURA RELAIS DE CROSS – ECHIROLLES

DIMANCHE 4 DECEMBRE 2022

### Présentation Générale

Ce championnat régional est organisé dans le cadre du Cross Régional d'Echirolles.

Cette épreuve est mixte, le format est le suivant : 4 coureurs (2 hommes et 2 femmes) se relayant sur une boucle d'environ 2km. L'ordre des coureurs est imposé :

- Masculin - Féminin – Masculin – Féminin pour les années paires
- Féminin – Masculin – Féminin – Masculin pour les années impaires (donc 2023)

Une course sera au programme mais deux classements seront effectués :

- Un pour le classement U20 (cadets et juniors) avec l'obligation d'avoir au moins un cadet ou une cadette.
- Le second pour les équipes TCC. L'équipe pourra se composer d'athlètes allant de la catégorie juniors à masters.

Ce championnat est qualificatif pour les championnats de France de Cross de Relais.

### Conditions de participation Aura

#### Athlètes Ligue AURA

**Engagement de l'équipe en ligne sur le site AURA**  
(Avant le mercredi 30 Novembre 2022).

### Qualification aux Championnats de France

- Les 4 meilleures équipes U20 du championnat AURA de relais cross à Echirolles.
- Les 5 meilleures équipes seniors sur ce même championnat.

### Informations Complémentaires

- Les horaires et règlements seront consultables sur le site AURA.
- Pour le championnat régional, un même club pourra engager plusieurs équipes. Seule la première équipe classée d'un même club dans chaque catégorie pourra être qualifiée.
- Pour les Championnats de France, les athlètes prenant part au relais le samedi pourront également courir le dimanche sur leurs courses respectives.
- Contact ligue pour cette compétition Michel CLAIRE et Alain BONARDI – voir coordonnées en fin de livret.



# >> CROSS-COUNTRY (CJES) <<

CHAMPIONNATS DE ZONES DE CROSS – ¼ FINALES DU CHAMPIONNATS DE FRANCE

3 SITES : SAINT-ETIENNE / BOURG-EN-BRESSE / SAINT-EGREVE

DIMANCHE 29 JANVIER 2023

## Présentation Générale

Cross organisés sur 3 sites

- Championnat **Loire et Volcans à Saint-Etienne pour les comités 03, 15, 42, 43 et 63**
- Championnat **Vallée du Rhône à Bourg-en-Bresse pour les comités 01,07-26 et 69**
- Championnat des **Alpes à Saint-Egrève pour les comités 38, 73 et 74**

Classements individuels et par équipes de club (4 athlètes) dans chacune des catégories.

Cette épreuve est l'ultime étape des championnats individuels et par équipe de cross Benjamins et par équipe de club en minimes. Elle est qualificative pour le championnat Auvergne Rhône-Alpes de cross à titre individuel en MI/CA/JU/ES/SE/MA(M1et+) et cross court et par équipe en CA/JU /MAM (M1et+) cross court et cross long.

## Conditions de participation Aura

1. Athlètes ayant participé aux départementaux de cross 2023

**Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA**, à effectuer par les responsables de club, pour tous les athlètes, titulaires d'une licence compétition, ayant été classés lors des championnats départementaux de cross 2023 - date limite mercredi 25 janvier 2023 23h59.

2. Athlètes n'ayant pas participé aux départementaux de cross 2023

**Engagements gratuits en ligne sur le site AURA** par les responsables des clubs jusqu'à la date limite du mercredi 25 janvier 2023 23h59.

**A partir du jeudi 26 janvier, toute autre demande de qualification exceptionnelle devra être accompagnée d'un chèque de 15 € à l'ordre de la ligue Auvergne Rhône-Alpes d'athlétisme.**

## Informations Complémentaires

- Les équipes sont constituées automatiquement en prenant en compte l'ordre d'arrivée.
- Pour les cross courts, seules les catégories espoirs, seniors et masters peuvent être engagées.
- Pas de dépôt d'équipe à l'avance.
- Pas de dérogation pour permutation de zone.
- Possibilité d'engagement hors concours (non qualificatif pour le tour suivant) pour des athlètes Cadets à Masters, hors ligue, titulaires d'une licence compétition 2023 étudiant ou travaillant dans la région. Demandes à effectuer par e-mail à la CSO AURA
- Les horaires seront consultables sur le site AURA.
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE et Alain BONARDI – voir coordonnées en fin de livret



# >> CROSS-COUNTRY (CJES) <<

## CHAMPIONNAT AURA DE CROSS – ½ FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

### SIMANDRES

DIMANCHE 19 FEVRIER 2023

#### Présentation Générale

Ce championnat régional est support des ½ Finales du championnat de France de cross.

-Classements individuels MIF/CAF/JUF/ESF/SEF/MAF/CCF et MIM/CAM/JUM/ESM/SEM/MAM(M1et+)/CCM

-Classement par équipes de club (4 athlètes) CAF/JUF/CLF/CCF et CAM/JUM/CLM/CCM/MAM(M1et+).

-Classement par équipes de comité MIF (8 athlètes) MIM (8 athlètes) + mixte MIF/MIM (6+6 athlètes).

**Cette épreuve est qualificative pour le championnat de France de Cross-Country**

#### Conditions de participation Aura

##### Nombre d'équipes qualifiées suite aux Championnats de Zones de cross.

Pour chacune des 3 Zones :

- 5 CAF / 4 JUF / 5 CCF / 6 CLF
- 6 CAM / 5 JUM / 5 CCM / 7 CLM / 7 MAM (M1et+)

Le nombre d'athlètes retenus pour le classement d'une équipe est de 4, les 5e et 6e arrivants font partie de cette équipe, les suivants seront considérés comme individuels.

##### Nombre d'individuels qualifiés suite aux Championnats de Zones de cross.

Sont considérés comme participants à titre individuel, les athlètes qui sont :

- Soit ressortissants d'un club n'ayant pas d'équipe qualifiée ;
- Soit ressortissants d'un club ayant une équipe qualifiée mais ne faisant pas partie de la composition d'équipe issue du championnat régional (6 athlètes).

Pour chacune des 3 zones :

- Dans chaque course, (sauf course femmes Élite, Espoirs et vétérans), les **20 premiers arrivants** ne faisant pas partie des équipes seront qualifiés aux championnats régionaux AURA, 1/2 finales des Championnats de France.

- Pour la course femmes Élite, Espoirs et vétérans, les **40 premiers arrivants** ne faisant pas partie des équipes qualifiées, seront qualifiés aux championnats régionaux AURA, 1/2 finales des Championnats de France.

##### **Cas particuliers Espoirs (H&F), Masters M0 et Masters F :**

Ces athlètes courront dans la course Élite et participeront aux classements individuels et par équipes Élite, leur catégorie et leur classement seront dûment mentionnés en face de leur nom.

En complément des places qualificatives mentionnées ci-dessus, les Espoirs (H & F) terminant dans les trois premiers quarts du classement toutes catégories confondues des arrivants des pré régionaux de cross, seront également qualifiés pour les 1/2 finales des Championnats de France. De plus, un classement individuel Espoirs (H & F), Masters M0 et Masters (F) sera extrait du classement Élite. Un classement individuel Espoirs (H & F) sera extrait du classement cross court.

## Engagements & Informations Complémentaires

- Tous les participants doivent être à jour de leur licence au plus tard la veille de la compétition.
- Seules les licences « compétitions » sont autorisées.
- Les Masters F et M peuvent concourir avec les Seniors / Espoirs sur le cross court
- Seuls les Masters M1 et + peuvent participer à la course Masters
- Les masters M1 et + peuvent courir dans la course Elite dans le cadre d'une équipe.
- Les équipes 2 entrant dans les quotas des équipes qualifiées seront invitées à participer à la demi-finale du championnat de France de cross. Cette équipe est alors qualifiée en équipe supplémentaire.
- Les compositions d'équipes ne sont pas déposées à l'avance. Elles sont constituées automatiquement à l'issue de la course avec les 4 premiers arrivants du club (en respectant la règle de 1 muté et étranger). Les 5ème et 6ème arrivants font partie de l'équipe mais ne comptent pas dans les points.
- En cas d'absence d'un équipier lors des championnats de zones, il faut remplir une demande de qualification exceptionnelle :
  - gratuite pour le remplacement d'un ou plusieurs athlètes qualifiés par équipe ou l'ajout d'un athlète dans une équipe ayant 4 ou 5 QE
  - gratuite pour l'ajout de 2 athlètes dans une équipe ayant 4 QE
  - payante (15€) pour l'ajout d'un athlète alors que l'équipe compte déjà 6 QE
- Les athlètes qualifiés sont engagés par défaut, les clubs doivent désengager en ligne ceux qui ne participent pas au plus tard le mercredi 15 février 2023 à 23h59.
- Possibilité d'engagement hors concours (non qualificatif pour le tour suivant) pour des athlètes Cadets à Masters, hors ligue, titulaires d'une licence compétition 2023, étudiant ou travaillant dans la région. Demandes à effectuer par e-mail à la CSO AURA
- Les horaires seront consultables sur le site AURA.
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE et Alain BONARDI – voir coordonnées en fin de livret

## Challenge Robert Bobin

- Ce Challenge interdépartemental est réservé aux minimes.
- Chaque Comité pourra engager une sélection de 8 à 20 minimes filles et 8 à 20 minimes garçons.
- Cette rencontre se déroulera dans le cadre du championnat régional de cross, ½ finales du championnat de France et se déroulera durant les courses minimes pour lesquelles des athlètes ont été qualifiés à titre individuel. Ces athlètes pourront bien évidemment être intégrés à l'équipe de leur comité.
- 3 Challenges seront délivrés : Classement féminin, classement masculin, classement mixte.
- Classement par sexe : Les 8 premiers marquent les points, une équipe 2 sera classée si au moins 16 athlètes terminent l'épreuve.
- Classement mixte : les 6 premiers garçons + les 6 premières filles marquent les points (classement mixte).
- Les 3 premières équipes Minimes Filles, Minimes garçons et mixtes seront récompensées.
- En individuels, les 3 premières Minimes Filles et les 3 premiers Minimes garçons seront récompensés.
- Obligation de porter un maillot aux couleurs de son comité (sauf pour les qualifiés individuels ne faisant pas partie d'une équipe de comité).

## Qualification aux Championnats de France pour les athlètes AURA

### Equipes AURA : Quota 2023

Hommes : 2 MAM, 6 CLM, 4 CCM, 5 JUM, 2 CAM,

Femmes : 5 CLF, 6 CCF, 5 JUF et 6 CAF

### Individuels AURA : Quota 2023

Hommes : 30 MAM, 29 TC + 15 ESM hors TC au CLM, 24 CCM, 35 JUM et 30 CAM

Femmes : 25 TC + 9 ESF et 11 MAF hors TC au CLF, 29 CCF, 34 JUF et 35 CAF



## Minima athlètes hommes Auvergne Rhône-Alpes

Saison en cours	MINIMA 2022 – ATHLETES HOMMES (HIVER)			
	CAM AURA	JUM AURA	ESM AURA	SEM AURA
60m	7.80	7.70	7.70	7.70
200m	24.74	24.44	24.04	24.04
400m	57.44	56.44	55.44	55.44
800m	2.12.00	2.10.00	2.08.00	2.07.00
1500m	Pas au programme	Pas au programme	4.29.00	4.24.00
3000m	Pas au programme	Pas au programme	9.15.00	9.15.00
60m haies	9.84	9.94	9.94	9.84
Hauteur	1.72	1.75	1.78	1.81
Perche	3.30	3.60	4.10	4.20
Longueur	5.80	5.90	6.00	6.10
Triple-saut	11.70	12.20	12.30	12.60
Poids	10.80	10.80	10.80	11.00
Marche	30.00	27.30	27.00	26.30
Heptathlon	3500pts	3500pts	3500pts	3650pts

## Minima athlètes femmes Auvergne Rhône-Alpes

Saison en cours	MINIMA 2022 – ATHLETES FEMMES (HIVER)			
	CAF AURA	JUF AURA	ESF AURA	SEF AURA
60m	8.70	8.70	8.60	8.60
200m	29.00	28.70	28.24	28.24
400m	67.64	66.64	65.34	65.34
800m	2.40.00	2.39.00	2.37.00	2.37.00
1500m	Pas au programme	Pas au programme	5.20.00	5.20.00
3000m	Pas au programme	Pas au programme	11.20.00	1.20.00
60m haies	10.64	10.84	10.64	10.64
Hauteur	1.42	1.45	1.48	1.48
Perche	2.50	2.60	2.60	2.60
Longueur	4.80	4.80	4.90	4.90
Triple-saut	9.80	10.00	10.20	10.20
Poids	9.00	8.80	9.00	9.00
Marche	19.00	18.30	18.00	18.00
Pentathlon	2100pts	2100pts	2200pts	2200pts

## Minima athlètes hommes HORS LIGUE

Saison en cours	MINIMA 2022 – ATHLETES HOMMES (HIVER)			
	CAM AURA	JUM AURA	ESM AURA	SEM AURA
60m	7.60	7.50	7.40	7.40
200m	23.94	23.54	23.24	23.24
400m	53.94	53.94	52.94	52.94
800m	2.04.14	2.04.14	2.02.14	2.02.14
1500m	Pas au programme	Pas au programme	4.14.00	4.14.00
3000m	Pas au programme	Pas au programme	9.15.00	9.15.00
60m haies	9.24	9.24	9.24	9.24
Hauteur	1.80	1.83	1.87	1.87
Perche	3.90	4.10	4.60	4.60
Longueur	6.20	6.30	6.40	6.40
Triple-saut	12.80	13.10	13.40	13.40
Poids	12.20	12.00	12.00	12.00
Marche	27.30	26.00	25.30	25.30
Heptathlon	3850pts	3900pts	3950pts	3950pts

## Minima athlètes femmes HORS LIGUE

Saison en cours	MINIMA 2022 – ATHLETES FEMMES (HIVER)			
	CAF AURA	JUF AURA	ESF AURA	SEF AURA
60m	8.54	8.34	8.24	8.24
200m	28.04	27.54	27.04	27.04
400m	63.54	63.54	62.24	62.24
800m	2.29.14	2.29.14	2.27.14	2.27.14
1500m	Pas au programme	Pas au programme	5.05.00	5.05.00
3000m	Pas au programme	Pas au programme	11.20.00	11.20.00
60m haies	10.14	10.14	9.84	9.84
Hauteur	1.49	1.52	1.56	1.56
Perche	2.80	2.90	3.00	3.00
Longueur	5.00	5.10	5.20	5.20
Triple-saut	10.40	10.60	10.80	10.80
Poids	10.30	9.40	9.80	9.80
Marche	18.00	17.30	17.00	17.00
Pentathlon	2400pts	2400pts	2500pts	2500pts

## Quotas de Jury/Club

**Chaque club doit engager son jury en fonction du nombre d'athlètes inscrits.**

L'inscription des jurys est **obligatoire** sur le site [athletisme-aura.fr](http://athletisme-aura.fr) avant 23h59, le mercredi précédent la compétition. Les juges s'inscrivant sur place, ne seront pas assurés de bénéficier de la restauration.

### Qualification des jurys

Pour nos compétitions régionales, il est demandé aux clubs de contribuer au déroulement et à la régularité de celles-ci en présentant un nombre minimum de juges selon un quota défini en fonction du nombre de leurs participants.

Ces juges doivent être licenciés et avoir une qualification.

Par dérogation, on admet dans le quota des juges comptant pour leur club : un juge en cours de formation si celui-ci n'est pas le seul juge de son club.

Les juges en formation désirant faire valider la pratique terrain doivent le signaler et s'inscrire à l'avance auprès de la commission des officiels : [jousse michael@orange.fr](mailto:jousse michael@orange.fr)

L'officiel logica devra veiller à ce que l'ensemble du jury soit bien répertorié et notamment précisé : juge en formation ou jeune juge dans le sous-domaine qualification de logica.

### Compétitions d'épreuves-combinées

- 1 à 2 athlètes >> 1 officiel
- de 3 à 5 athlètes >> 2 officiels
- de 6 à 9 athlètes >> 3 officiels
- de 10 à 14 athlètes >> 4 officiels
- 15 athlètes et plus >> 5 officiels

### Compétitions de marche athlétique

- de 2 à 3 athlètes >> 1 officiel
- de 4 à 6 athlètes >> 2 officiels
- 7 athlètes et plus >> 3 officiels

### Pré-Régionaux de Demi-Fond

*N'ont l'obligation de présenter des officiels que les clubs sur la zone d'accueil*

### Epreuves ouvertes durant les compétitions d'épreuves combinées et marche athlétique

- A partir de 3 athlètes >> 1 officiel

### Compétitions de Lancers hivernaux

- de 1 à 3 athlètes >> 1 officiel
- de 4 à 10 athlètes >> 2 officiels
- 11 athlètes et plus >> 3 officiels

### Championnat de zone individuel

- de 2 à 7 athlètes >> 1 officiel
- de 8 à 16 athlètes >> 2 officiels
- de 17 à 27 athlètes >> 3 officiels
- de 28 à 40 athlètes >> 4 officiels
- de 41 et plus >> 5 officiels

### Championnat régional individuel

- de 3 à 8 athlètes >> 1 officiel
- de 9 à 18 athlètes >> 2 officiels
- de 19 à 29 athlètes >> 3 officiels
- de 30 athlètes et plus >> 4 officiels

## >> CONTACTS CSO <<

Nom	Prénom	Fonction	Tel	Email
CLAIRE	Michel	Président CSO	06 20 97 09 80	michelclaireyz@gmail.com
LOIRAT	Fabien	Assistant Compétition	06 31 19 69 19	fabien.loirat@athlelara.com
BONARDI	Alain	CTS	06 76 06 66 93	alain-bonardi@wanadoo.fr
LAURON	Thierry	CT Compétition	06 62 54 15 27	thierry.lauron@athlelara.com
MARIE	Jean-Claude	Resp. Epreuves Combinées	06 21 06 39 40	mariehardy2@wanadoo.fr
GUILLON	Pierre	Resp. Lancers Hivernaux	06 81 60 95 30	guillonpierre@wanadoo.fr
LAFLEUR	Jean-Louis	Resp. Marche Athlétique	06 71 84 50 86	famille.lafleur@orange.fr
DUVAL	Grégory	Resp. Match Inter-ligues	06 70 19 65 33	gregory.duval@athlelara.com

## >> INFORMATIONS CSO <<

En cas de problème lié à une organisation (ex : conditions météorologiques perturbant les déplacements ou l'organisation de l'épreuve), la CSO AURA indiquera sur **le site AURA** les adaptations proposées pour les qualifications et engagements aux épreuves qui en découlent.

Pour la bonne gestion et le bon déroulement des compétitions il est demandé aux dirigeants de clubs, officiels, entraîneurs et athlètes :

- de respecter les délais d'inscription,
- d'engager les athlètes uniquement sur les épreuves auxquelles ils participeront,
- de respecter les quotas de jury,
- d'officier sur la totalité de la journée concernée
- de se chauffer sur les installations couvertes d'une paire de baskets propres (chaussures de ville et chaussures à talons interdites)
- de laisser les installations sportives et annexes propres, retirer les marques au sol, les déchets dans les tribunes ou sur la piste, d'utiliser les poubelles de tri-sélectifs ...

Les coaches doivent gérer les athlètes depuis les tribunes, la courside ou les zones prévues à cet effet. Dans ce dernier cas, nécessité de quitter les zones qui leurs sont réservées une fois les épreuves terminées.

Le jury, à la fin de chaque concours, doit s'assurer de la propreté de l'aire de concours et ramener au local tout le matériel utilisé, y compris les starting-blocks, les planches d'appel, barres, toises....